

Conservatoire des Sites Lorrains

7, place Albert Schweitzer

57930 FENETRANGE

Tél. 8703 0090 - Fax 8703 0097

Expertise Hydraulique et Topographique

Aménagement du

Marais

de

LELLING et GUESSLING-HEMERING

- 57 -

2025

SOMMAIRE

EXPERTISE HYDRAULIQUE ET TOPOGRAPHIQUE AMENAGEMENT DU MARAIS DE LELLING

CADRE GENERAL

I- SITUATION GENERALE	3.
II - PRESENTATION DU SITE	3.
III - PROBLEMATIQUE	4.
IV - OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT	4.

ETAT INITIAL DU SITE

I- PEDOLOGIE - HYDROGEOLOGIE	5.
II - TOPOGRAPHIE	5.
III - HYDROLOGIE	6.
IV - HYDRAULIQUE	7.
V - PEUPLEMENT AQUATIQUE	7.

PRESENTATION DU PROJET

I- DESCRIPTION DES TRAVAUX	8.
II - PHASAGE DES TRAVAUX	9.
III - IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	9.
IV - MESURES COMPENSATOIRES	9.

CADRE GENERAL

I- SITUATION GENERALE

Le marais de Lelling fait partie d'un ensemble marécageux de près de 40 ha s'étendant sur les communes de Guessling Hemering et de Lelling, en bordure Nord de l'ancienne base militaire de Grostenquin.

Le projet d'aménagement porte uniquement sur la commune de LELLING :

- parcelle 145 section 6
- 13 ha 67 a 55 ca

Propriétaire : Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardenne

Gestion par bail emphytéotique : Conservatoire des Sites Lorrains
7 place A. Schweitzer 57930 FENETRANGE

Le Conservatoire des Sites Lorrains est également gestionnaire par bail rural des parcelles communales 75 et 76, section 7 sur le ban de Guessling Hemering.

II - PRESENTATION DU SITE

L'ensemble du site forme une cuvette colonisée par des caricaies hautes, des phragmitaies, des typhaies, des glyceraies avec un chapelet de petits plans d'eau. Ces derniers ont été aménagés par l'ancien propriétaire. Ils couvrent actuellement une surface en eau de 70 ares.

Aucun accès utilisable n'existe à ce jour

Les activités de chasse étaient réservées au propriétaire (sur la base d'une surface en eau supérieure de 5 Ha) qui ne chassait pas pour préserver la quiétude de la faune. Depuis 1995, la parcelle est réintégrée dans le lot de chasse communale.

Le propriétaire se réserve le droit de pêche dans les plans d'eau

En raison des difficultés d'accès, de mécanisation et des problèmes hydrauliques du site, aucune gestion spécifique n'a été effectuée sur le site par le Conservatoire des Sites Lorrains.

Un plan de gestion a été élaboré en 1994 et validé par le Conseil Scientifique du Conservatoire le 4 Novembre 1994.

Ce plan de gestion, a mis en évidence l'intérêt ornithologique du site et définit les objectifs de modalités de gestion. En l'absence d'étude hydraulique et topographique précise, il a présenté plusieurs variantes d'aménagement.

Les expertises menées en hiver/printemps 1995-1996 ont porté sur une connaissance du fonctionnement hydraulique du site, afin d'élaborer un projet d'aménagement du marais et d'établir un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

III - PROBLEMATIQUE

L'ensemble marécageux de Guessling Hemering et de Lelling est reconnu comme un site naturel remarquable d'intérêt régional dans le cadre de l'inventaire ZNIEFF et de l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles de la Moselle.

La richesse du site repose principalement sur l'avifaune (Butor étoilé, Blongios nain, Busard des roseaux, Busard cendré, Marouette poussin, Rousserole turdoïde, Mésange Rémiz penduline).

Des investigations ont permis d'y découvrir un intérêt entomologique avec la présence d'un papillon protégé et inscrit sur la Directive Habitat : le Grand Cuivré (*Lycaena dispar*).

Au niveau de la végétation, une espèce végétale protégée en Lorraine est présente sur le territoire de Guessling Hemering : la Stellaire glauque (*Stellaria palustris*).

Depuis plusieurs années, le peuplement avifaunistique voit son intérêt décroître suite à une réduction des surfaces en eau, de la densification de la roselière et du développement des boisements. La Marouette poussin, le Butor étoilé, le Blongios nain et le Busard cendré ne sont plus notés ces dernières années comme espèces nicheuses. Par contre, le Busard des roseaux possède 3 couples nicheurs réguliers. D'autre part, en 1994, la Mésange remiz semble avoir niché.

IV - OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT

L'ensemble des espèces ayant disparu aujourd'hui est lié aux surfaces en eau libre et plus particulièrement aux interfaces entre l'eau libre et la végétation d'hélophytes.

L'objectif annoncé est d'augmenter les surfaces en eau en plusieurs points afin de recréer des habitats favorables à une recolonisation avifaunistique de haute qualité.

Deux grandes variantes d'aménagement ont été avancées dans le plan de gestion :

- création d'une vanne sur le fossé principal à l'extrémité Nord des pistes de la base de Grostenquin.

Ce projet a été abandonné en raison des incidences certaines sur les parcelles riveraines agricoles, de la présence d'une parcelle du Ministère de la Défense imbriquée dans le marais et des risques d'une trop forte augmentation de l'hydromorphie.

- recréation de plans d'eau au sein de la propriété gérée par le Conservatoire des Sites Lorrains. C'est cette variante qui a été retenue et qui est étudiée ci-après.